

Le poids des mots

Des titres de journaux suscitent une réflexion au sujet de la banalisation de mots porteurs de violence dans les médias. **p.2**



Le XVIII^e dans les collections

Le Musée cantonal des Beaux-Arts propose une sélection d'œuvres du XVIII^e siècle émanant pour la plupart des collections cantonales. **p.8**



La Gazette

N° 246 – 5 juillet 2013

Journal de la fonction publique



Loi sur la Caisse de pensions adoptée

Le 18 juin, le Grand Conseil a adopté la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et voté le décret accordant un crédit de

1,44 milliard de francs destiné à la recapitalisation de la CPEV. Le président du Conseil d'Etat Pierre-Yves Maillard explique les implications de

cette décision, précise la portée des amendements apportés par le Parlement et commente l'équilibre du consensus trouvé. **pp.3-4**

Travailler en partie à domicile



Effectuer une partie de son travail à domicile sera désormais possible à l'Etat sous un certain nombre de conditions et pour peu que le service s'ouvre à ce mode de fonctionnement. Après une phase test, le Conseil d'Etat a décidé de généraliser cette possibilité placée sous l'autorité des chefs de service. Une directive et un modèle de convention ont été édités. Le télétravail présente plusieurs avantages. **pp.4-5**

Participez aux deux concours d'été!

Pour l'été, *La Gazette* vous propose deux concours. Moins longs à réaliser que les concours des années passées, ils sont de genres différents puisque l'un a trait aux formes de l'écrit et l'autre à l'image. Choisissez le concours qui correspond le mieux à vos affinités ou participez à tous les deux. Les concours sont ouverts à tous les lecteurs de *La Gazette*. Les réponses sont attendues d'ici au 2 septembre 2013. Bonne chance! **p.6**



Quand les mots sont lâchés

Qu'un article consacré à la réforme scolaire emploie le terme de «dictature» suscite une réflexion sur la banalisation et l'abus des mots porteurs de violence dans les médias.

Titre de l'éditorial d'un quotidien vaudois, figurant en contrepoint d'un article consacré à la réforme LEO: «L'école mérite mieux que la dictature». Dans la même édition, ce terme pouvait qualifier certains faits relatés dans la rubrique internationale. Mais là, il s'agissait de l'école vaudoise. Ou pour être précis de son administration, puisque l'article parlait assez peu des élèves. Or comment se définit une dictature? Il s'agit d'un régime politique autoritaire, établi et maintenu par la violence, à caractère exceptionnel et illégitime.

Exagération reconnaissable?

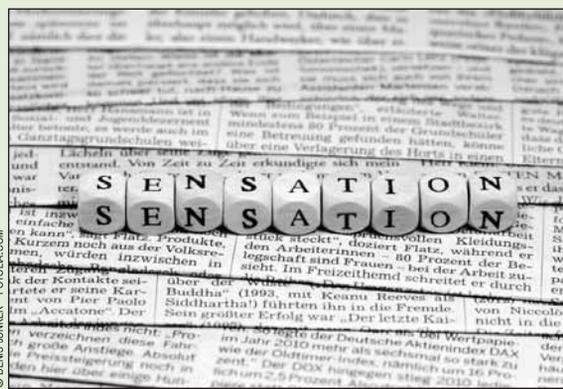
Chargé de mettre en place une réforme d'une certaine ampleur – ce qui ne va jamais de soi et occasionne forcément des tensions – un département cantonal voit ainsi son management dépeint comme tyrannique, avec une mise en relief éditoriale parfaitement excessive. L'emploi du mot «dictature» est-il admissible? La réponse différera selon le point de vue défendu. La Weltwoche avait reproché à un syndicat d'agir «à la manière de la Gestapo»: l'énorme exagération de cette métaphore sautant aux yeux, le Conseil suisse de la presse avait admis ce jugement de valeur – même critiquable – car il ne trompait pas le lecteur. Transposée à l'éditorial incriminé, cette jurisprudence conduit donc à n'admettre l'emploi du mot dictature que dans la mesure où l'exagération de ce jugement de valeur ne fait pas de doute. Dont acte.

Eviter la banalisation

De notre point de vue, la question ne se pose pas dans les mêmes termes. Que le répertoire imagé des médias puisse très occasionnellement être excessif, cela fait partie de l'exercice quotidien de la liberté de la presse, en particulier de celle de commenter, à laquelle nous sommes évidemment attachés, sous réserve de cas où le franchissement de la ligne rouge justifie objectivement une plainte. Ce qui inquiète, toujours davantage, c'est l'accoutumance à des mots porteurs de violence dans les textes, titres, sous-titres, mises en exergue, tous médias confondus. Ainsi, les membres d'un gouvernement qui cherchent à se mettre d'accord sur un objet sont présentés, dans un média, comme étant en train de «s'écharper» (exemple réel); et voilà que l'éditorial d'un grand journal d'information associe l'administration cantonale à une «dictature». Les exemples se multiplient où l'on abuse d'expressions violentes, brouillant le sens de

ceux-ci. La langue française permet pourtant de trier entre les mots qui pimentent un propos et ceux qui le transforment en accusation grave et absurde. Dans cette affaire, il y a de quoi être préoccupé par le choix d'un terme particulièrement malheureux et par la tendance à la banalisation dont il est le reflet.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat



Et l'administration?

— *Votre réaction contre la banalisation de certaines expressions concerne les médias. On la lit comme un appel à une certaine exemplarité. L'administration ne doit-elle pas elle aussi se montrer exemplaire en la matière?*

— L'administration n'a pas l'occasion de favoriser cette banalisation. Les courriers à la population ne sont évidemment pas le lieu de formulations telles que celles évoquées ici. Quant aux journaux, publications et sites d'information de l'Etat, leur vocation n'est pas celle des médias stricto sensu et le mode d'expression y est par nature différent. La mesure

et l'objectivité en sont la marque de fabrique, en quelque sorte, comme le bon usage de la langue française doit l'être aussi, d'ailleurs.

— *Qu'en est-il du débat politique?*

— Le débat politique présente des caractéristiques ambivalentes: d'un côté, le débat public, notamment parlementaire, est par définition propice à des échanges vifs, empreints de subjectivité et parfois d'emportements; dans d'autres occasions, la crédibilité des magistrats et leur responsabilité dans la cité, passe logiquement par un mode d'expression fait de tenue et de respect.

— *Le contexte a donc son importance?*

— Sans aucun doute. La population est capable de faire la part des choses lorsqu'un tribun, en représentation, emploie des termes excessifs, qui sont d'ailleurs rapportés en principe dans la presse avec des points d'exclamation et des guillemets. Mais imaginez qu'un élu, à froid, par exemple sous sa plume dans un écrit publié, qualifie l'administration de dictature... alors là, clairement, selon moi, il participerait de la dérive qui nous préoccupe.

Propos recueillis par Laurent Koutaissoff



La Gazette
JOURNAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Éditeur: État de Vaud. Rédacteur responsable: Joël Christin. Rédaction: Vincent Grandjean, Luc Jaccard, Laurent Koutaissoff, Anouk Farine, Alice van Gilst Utiger. Impression: PCL Presses Centrales SA, Renens. Correspondance à adresser à La Gazette, rue de la Barre 2, 1014 Lausanne. Téléphone: 021 316 05 15 – Fax: 021 316 40 52 – E-mail: info.gazette@vd.ch

Caisse de pensions: le Parlement a voté

Le Grand Conseil a accepté avec quelques amendements la loi sur la recapitalisation de la Caisse de pensions. Interview du président du Conseil d'Etat Pierre-Yves Maillard.

— *Le Grand Conseil vient d'accepter la loi sur la recapitalisation de la CPEV. Est-ce la fin d'un parcours semé d'embûches, êtes-vous satisfait?*

— Ce n'est pas la fin du parcours, car le plan de recapitalisation doit maintenant encore être validé par le Conseil d'administration de la CPEV puis par l'Autorité de surveillance d'ici la fin de l'année. De solides dispositions transitoires assurant un passage en douceur d'un système à l'autre pour les employées et employés ont été prévues dans la convention avec la FSF. Certains détails restent à régler par la Caisse. Ce sera chose faite d'ici fin juillet. Quant aux difficultés du dossier, elles ont d'abord été d'ordre technique. Prévoir un plan de recapitalisation qui tienne compte des fluctuations possibles de l'économie suisse et de la démographie des assurés d'ici à 40 ans n'a pas été une démarche facile. D'ici à 2052, échéance fixée par la Confédération pour atteindre les 80% de taux de couverture des caisses de pensions publiques suisses, personne ne peut prédire avec certitude l'évolution du marché. Toutefois, je pense pouvoir dire que le plan de recapitalisation vaudois adopté par les autorités du canton est solide.

Le Grand Conseil a aussi misé sur ce principe de prudence en acceptant de s'engager sur un financement par l'Etat de 1,45 milliard pour les 40 prochaines années. Cet engagement a été voté par près de trois quarts des députés, puisque 100 députés sur 136 ont adopté la loi. Cela constitue un signal très fort quant à la



Pierre-Yves Maillard: «J'ai la conviction que le plan vaudois est bien équilibré en terme de concessions de part et d'autre. Il maintient d'excellentes prestations, y compris en comparaison avec les autres collectivités publiques».

volonté des formations politiques du canton de trouver un consensus sur un thème passablement controversé au départ.

Je suis bien sûr satisfait et je dois dire aussi en partie soulagé que ce consensus ait pu se dégager dans les délais très serrés imposés par la Confédération. Le risque qu'elle puisse nous imposer un autre plan plus défavorable au personnel a pu être évité. De plus, j'ai la conviction que le plan vaudois est bien équilibré en terme de concessions de part et d'autre. Il maintient d'excellentes prestations, y compris en comparaison avec les autres collectivités publiques.

— *Les débats au Grand Conseil ont-ils été marqués par quelques temps forts?*

— Deux articles de la loi ont fait l'objet de débats animés au Grand Conseil. L'un porte sur les conditions d'octroi d'un éventuel financement supplémentaire par l'Etat en cas d'insuffisance des mesures et des financements apportés dans ce projet et l'autre sur le pont AVS. Ce sont les deux articles qui avaient été modifiés par la Commission. Le Grand Conseil a adopté ces deux amendements, qui ne remettent pas en cause l'accord passé avec la FSF. La Caisse peut dès lors pleinement le faire entrer en vigueur. Ce respect par le Grand Conseil d'un accord entre le Conseil d'Etat et

le principal syndicat de la fonction publique montre la force d'un tel accord. La FSF a donc pleinement défendu les intérêts du personnel même si elle a été accusée de complaisance. Ces critiques étaient d'autant moins justifiées qu'elles provenaient notamment d'un syndicat qui a accepté un plan de recapitalisation pour la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, moins favorable pour ses employés que ne l'est le plan de recapitalisation de la CPEV.

— *Quelle est la portée des amendements acceptés par le Grand Conseil?*

— Ils n'ont pas d'implications directes sur les prestations de la CPEV définies par l'accord passé entre la FSF et le Conseil d'Etat. L'un des amendements exige, dès le moment où un financement supplémentaire de l'Etat serait sollicité, le calcul de la rente sur l'ensemble de la carrière et l'augmentation des âges de retraite. Le plan négocié par le Conseil d'Etat n'est ainsi pas remis en cause tant qu'il déploie ses effets et permet d'atteindre les objectifs fixés par la loi fédérale. L'hypothèse selon laquelle le Parlement remettrait des centaines de millions en plus des 1,45 milliard de francs déjà accordés cette année sans exiger de remise en cause des prestations est de toute façon complètement irréaliste politiquement. D'autre part, même

Informations à venir

avant fin juillet: courrier de la CPEV à l'ensemble des assurés-ées présentant les principales modifications du plan de prévoyance et des extraits du rapport de gestion de la CPEV.

avant fin août: courrier de la CPEV à l'ensemble des assurés-ées sur la situation de prévoyance de chacun au 31.7.2013 en vue de l'utilisation de simulateurs de rentes.

2 septembre: mise à disposition de simulateurs (conversion, retraite, rachat) sur internet.

► Prochaines étapes d'information au personnel détaillées sur www.cpev.ch

s'il est impossible d'être catégorique, les risques que le plan actuel ne suffise pas et justifie une nouvelle intervention du Parlement sont à relativiser. En effet, nous apportons une hausse de plus de 10% des recettes (0,5% de cotisation patronale, 1% laissé à la Caisse grâce à la reprise par l'Etat du pont AVS et 1% de hausse de la cotisation salariale), la contribution de rappel et la redéfinition des prestations valent à terme un à deux points de cotisation et le capital est augmenté de près de 30%, ce qui générera aussi une hausse des rentrées équivalentes à près de 2% de cotisation patronale.

Quant au second amendement, il porte sur le pont AVS qui fera partie intégrante des prestations LPP de la Caisse. Toutefois, son financement par l'Etat reste assuré, sauf si la CPEV, avec l'accord de l'expert et de l'autorité de surveillance, peut assurer les prestations par ses propres moyens.

— *Il reste à établir les dispositions transitoires, de quoi s'agit-il exactement?*

— La convention signée avec la FSF prévoit d'excellentes dispositions transitoires, que l'on peut trouver sur le site intranet de l'Etat de Vaud*. Ces dispositions transitoires doivent être validées par le Conseil d'administration de la CPEV d'ici fin juillet. Ensuite il sera possible d'informer les collaborateurs sur leur nouvelle situation de prévoyance avant fin août.

— *Le nouveau plan n'est-il pas plus défavorable pour les carrières à temps partiel?*

— Des inquiétudes se sont effectivement manifestées quant aux effets négatifs du nouveau système de retraites pour les personnes à temps partiel, car les salaires assurés pris en compte pour le calcul de la rente ne sont plus sur les trois dernières d'années d'activité mais sur les 12 dernières. En réalité, il faut savoir qu'il n'y aura pas de changement pour les personnes employées à temps partiel, car pour l'ancien système comme pour le nouveau, c'est le taux d'activité moyen sur l'ensemble de la carrière qui est pris en compte pour le calcul des rentes.

— *La Confédération a décidé le 26 juin de reporter d'une année l'entrée en vigueur des nouveaux plans de recapitalisation des caisses publiques, qu'en est-il pour le canton de Vaud?*

— Nous avons effectivement été très surpris par cette nouvelle. Le Conseil d'Etat a réexaminé la situation mais il a décidé de maintenir une entrée en vigueur du plan de recapitalisation vaudois au 1^{er} janvier 2014. Tout le dispositif est prêt et une entrée en vigueur différée d'une année fragiliserait d'autant plus la situation financière de la CPEV qui percevrait moins de cotisations et ne toucherait pas les intérêts soit au total plusieurs dizaines de millions en raison de ce retard.

Propos recueillis par Anouk Farine

* [Intranet](#) > [Thèmes](#) > [Personnel](#) > [Caisse de pensions](#)

Promotion du télétravail

Le Conseil d'Etat a décidé d'étendre le système du télétravail qui souhaite l'introduire. Cette démarche s'inscrit dans l'a. 2012-2017 qui vise à faire de l'Etat un employeur de référence

Après avoir pris acte du résultat positif de la phase pilote introduisant le travail à domicile au sein de l'administration cantonale vaudoise, le Conseil d'Etat a décidé d'étendre le système du télétravail à l'ensemble des services qui souhaitent l'introduire. Cette démarche qui s'inscrit dans la mesure 5.2 du programme de législation 2012-2017, répond en outre au postulat Philippe Randin et consorts sur le télétravail.

En pratique

Dans la mesure où le télétravail repose sur une démarche volontaire, il ne s'agit pas de l'imposer au personnel de l'administration cantonale mais bien de l'informer de l'existence de cette opportunité. Concrètement, il appartient au chef de service ou à la personne en charge du personnel de discuter de la possibilité, pour une situation donnée, d'utiliser ce système en cas de demande. Le supérieur direct prend notamment en considération l'organisation et les besoins du service, la nature de l'activité ou encore la faisabilité technique.

Afin de définir les conditions et modalités d'une mise en œuvre optimale du télétravail, une directive ainsi qu'une convention ont été éditées. Ces documents sont à disposition sur l'intranet de l'Etat sous: [Intranet](#) > [Personnel](#) > [Travail et congés](#) > [Aménagement du temps de travail](#).

Une vision large du télétravail

Le gain de temps de déplacement induit un meilleur équilibre entre le travail et la vie privée puisque le temps de trajet du domicile au travail, dès lors économisé, peut être investi dans d'autres activités. Une flexibilité accrue permet un stress moindre. En d'autres termes, on s'accorde à dire que le télétravail contribue à améliorer la qualité de vie, comme l'atteste notamment Chantal Gallandre, responsable RH départementale au DINT et qui travaille un jour par semaine depuis son domicile: «Je peux organiser ma journée avec davantage de souplesse et manger avec mes enfants un midi par semaine».

Si les bénéfices personnels voire sociétaux semblent évidents, les atouts du

télétravail ne s'arrêtent néanmoins pas là. En s'inscrivant dans une réelle logique de développement durable, ce type d'aménagement du temps de travail a un rayonnement bien plus large encore. D'un point de vue économique, il se répercute sur plusieurs axes: d'une part, il permet d'atténuer significativement la demande en mobilité aux heures de pointe et donc par définition, le besoin en infrastructures. D'autre part, un réaménagement de l'espace de travail, soit un meilleur partage des locaux rendu possible par des besoins moindres, permet une rationalisation de l'utilisation des surfaces.

Davantage de motivation

Enfin, les collaborateurs qui bénéficient du télétravail se disent plus motivés et plus concentrés, comme le témoigne Marc Decrauzat, en charge de la logistique au Service des routes, pour qui «outre un meilleur bilan éco personnel, l'absence de dérangements physiques permet globalement une meilleure concentration». Chantal Gallandre confirme: «une journée par semaine sans séance et sans dérangements permanents me permet de travailler de manière plus rationnelle». Autrement dit, il peut en découler un gain de productivité qui répond aux intérêts de l'employeur et plus largement à l'efficacité des services publics. Dominique Blanc, chef du Service des routes, reconnaît d'ailleurs que «pour autant que certaines conditions soient remplies, notamment que le cahier des charges le permette, avec le télétravail chaque partie trouve son compte».

Bénéfice environnemental

D'un point de vue écologique, le télétravail n'est pas en reste: l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) évalue à 450 000 le nombre d'employés en Suisse qui pourraient travailler un jour par semaine à la maison. Ce qui, toujours selon l'OFEV, permettrait d'économiser 67 000 tonnes de CO₂ par an*. Dans le contexte environnemental actuel, il s'agit-là également d'un facteur de poids en faveur du télétravail.

Le tout est de trouver la bonne mesure: moins d'émissions pour moins d'infras-

à l'ensemble des services de ce programme de législature ce.

structures, et un travail plus efficace par des collaborateurs plus équilibrés n'est pas sans conditions. Une limite claire entre le champ professionnel et privé doit être garantie pour que le dispositif porte ses fruits. Le télétravail ne peut pas se substituer complètement au travail en entreprise. Côté collègues est un facteur d'échanges de connaissances et favorise une dynamique propre à la créativité et au déploiement de synergies. En outre, au-delà des questions de productivité, le milieu de l'entreprise contribue fortement au processus d'intégration dans la mesure où c'est là que se crée, pour une large part, le réseau social. Finalement, un rapport de confiance entre l'employeur et l'employé est indispensable; confiance que par ailleurs, Chantal Gallandre et Marc Decrauzat s'accordent à considérer à la fois comme un facteur clé de succès que comme un gage de satisfaction supplémentaire.

Alice van Gilst Utiger

* «Environnement – Dossier Mobilité 3/2012»



Quand des conditions favorables sont réunies, le télétravail peut être favorable à l'employeur comme à l'employé.

Une phase pilote d'une année

Pour mémoire, en décembre 2010 le Conseil d'Etat a accepté une phase pilote de mise en œuvre du télétravail impliquant quatre entités différentes pour un total de 19 personnes pendant une année. Le Service du personnel a ainsi été chargé d'effectuer un bilan de cette phase test auprès des entités et personnes volontaires, ceci dans le but d'évaluer l'opportunité du télétravail dans l'administration cantonale vaudoise et, le cas échéant, d'aménager les directives et conventions nécessaires à sa mise en place.

Les constats effectués à l'issue de la phase pilote parlent en faveur

du télétravail. Il en ressort que cet aménagement du temps de travail a suscité une grande satisfaction tant chez les bénéficiaires qu'auprès de leurs supérieurs directs. Si les premiers relèvent un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, les seconds mettent notamment en exergue une motivation accrue; chaque partie semble donc y trouver son compte. Par ailleurs, l'enquête ne traduit pas d'incidences négatives sur la circulation de l'information ou sur l'organisation du service et sur les autres collègues. Au même titre, aucun impact financier direct n'est noté.

Si les avantages sont reconnus, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de facteurs de réussite doivent être rassemblés pour une implémentation efficace du télétravail. Parmi les principaux, on note la nécessité d'une solution technique fiable. Car pour être pleinement efficace, le collaborateur doit retrouver un environnement informatique aussi fonctionnel et sûr que celui de son lieu de travail. Le caractère volontaire du télétravail ainsi que le climat de confiance entre les bénéficiaires et leur hiérarchie sont également des conditions sine qua non à la bonne marche du télétravail.

Deux concours à choix!

Une image à créer ou un texte à remettre en forme,... Jouez jusqu'au 2 septembre selon votre inspiration et vos aspirations.

Majuscules

Les majuscules se bousculent parfois dans les textes administratifs. Sont-elles toujours placées aux endroits appropriés? Certaines d'entre elles ne viennent-elles pas simplement enfler l'importance que l'on prête à la mention qu'elles soulignent pour satisfaire un besoin de reconnaissance?

Le concours d'été de *La Gazette* vous propose un texte écrit entièrement en caractères minuscules. Saurez-vous remettre cette lettre en forme selon l'usage cantonal afin que l'auteur puisse l'envoyer à son destinataire?

Le professeur **André Wyss** a accepté d'endosser le rôle de Maître Capello de ce concours. Ancien doyen de la Faculté des lettres de l'UNIL, membre de différentes commissions et de jurys, il s'est parmi bien d'autres sujets notamment intéressé à des questions de stylistique et de doctrine orthographique au cours de sa carrière. Il a également été l'arbitre du jeu «À vos lettres» de la Télévision suisse romande.



Le professeur André Wyss a accepté le rôle d'expert.

► Le fichier numérique de la lettre se trouve à la page «gazette» du site internet de l'Etat (www.vd.ch/autorites/chancellerie-detat/bic/publications-de-letat/gazette/).

monsieur le chancelier,

en tant que doyen de mon village situé au cœur du canton de vaud, j'ai récemment fait une balade dans la capitale vaudoise, passant près de la tour bel-air, puis par la rue saint-laurent, avant d'arriver devant le palais de rumine.

en levant les yeux, je me suis dit que depuis le faite du toit du château cantonal, dit sauf erreur «château saint-maire», le panorama sur le pays de vaud devait être splendide. je ne suis plus tout jeune, même si je n'ai pas connu la grande guerre, mais ma vue est encore excellente au point j'en suis sûr de pouvoir distinguer à l'horizon le collège classique cantonal, le mont-pèlerin ou encore les rochers-de-naye. quant à l'intérieur du monument, il vaut certainement aussi le détour si j'en crois une vieille photo de la salle de l'évêque que j'ai pu examiner aux archives cantonales vaudoises.

s'il est vrai que le président des états-unis habite la maison-blanche, celle-ci est néanmoins ouverte au public. je sais que notre gouvernement tient régulièrement séance dans ces vieux murs, séances auxquelles les membres du conseil d'état, vous-même et la vice-chancelière assistent également.

cela dit, dans notre état démocratique, un accès public au château devrait être possible sans modifier le pacte de 1291, la constitution fédérale, notre charte fondamentale, ou encore solliciter le département des finances et des relations extérieures et faire le tour des services de l'administration cantonale vaudoise.

en cas de refus, et sans en faire une affaire d'état, je me contenterai de la terrasse de l'évêché, pour boire un verre de lavaux ou du bordeaux, si ce n'est un châteauneuf-du-pape. une visite du musée cantonal des beaux-arts serait même envisageable... encore que lausanne ne soit pas florence et n'ait pas eu la chance d'avoir son laurent le magnifique ni sa galerie des offices où foisonnent désormais des caravage, des titien ou des botticelli.

jadis, la ville fédérale, comme le nouveau-monde, semblait inaccessible. puisse notre capitale cantonale, et le symbole de son pouvoir, s'ouvrir sous votre impulsion à un large public, à commencer par les confédérés!

dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le chancelier, mes salutations distinguées.

Carte postale: le canton (ou le Canton) et moi

Photo spontanée réalisée avec un smartphone ou composition élaborée, collage ou dessin, graphique ou photomontage, faites parvenir à la rédaction de *La Gazette* une image sur le thème: «Le canton (ou le Canton) et moi».

La forme est entièrement libre. Seule contrainte: vous devez apparaître, partiellement ou totalement, de manière reconnaissable ou non, dans l'image. S'il s'agit d'une photo, merci de prévoir une définition suffisante pour l'impression à la dimension d'une carte postale.

Un jury départagera les images. Celle qu'il retiendra sera publiée dans *La Gazette* qui paraîtra à l'automne et qui sera le dernier numéro du journal de la fonction publique. Bonne chance!



JOEL CHRISTIN

Les deux concours sont ouverts à tous les lecteurs de *La Gazette*. Il est possible de participer aux deux ou à un seul. Les textes reçus en bonne forme seront départagés par tirage au sort. L'image que sélectionnera un jury sera publiée dans le prochaine et dernier numéro de *La Gazette*. Des prix récompenseront les gagnants.

Les réponses doivent parvenir, **avant mardi 3 septembre 2013**, à la rédaction de *La Gazette*: info.gazette@vd.ch ou *La Gazette*, BIC, rue de la Barre 2, 1014 Lausanne.

À vendre

Lit médical Confort Résidence, 5 moteurs, fonctions individuelles, roulettes, système de recul, 100/200cm, matelas Superba (neuf: 11'060 francs). Lit jumeau non médicalisé, également sur roulettes et avec matelas (neuf: 3'600 francs). Le tout 3'900.- ou séparément à discuter. 079 749 35 63.

Divers mobilier 3 étagères en bois, fr. 30.-; 4 chaises blanches, fr. 45.- pièce; canapé 2 places et 1 pouf en cuir vert foncé (Cuir No1), le tout pour fr. 650.-; canapé lit en tissu + 2 fauteuils (Pfister), fr. 800.-; fauteuil osier avec coussin fr. 40.-; Grande lampe orange fr. 90.-; Grande lampe verte, fr. 90.-; Lampe applique aspect vieilli, fr. 50.-. 079 677 79 32 (Joëlle).

6 chaises de salon en bois avec placets amovibles. Prix 20.- la chaise. 079 369 45 53.

Chambre bébé complète en bois clair. Lit 125x66cm. Armoire 180x72x45cm. Commode 4 tiroirs 83x85x45cm. Table à langer 8 tiroirs et tablette rétractable, 83x85x45cm. Prix initial du tout 4500 francs. 079 799 30 09.

Etagère (bibliothèque) en verre Pfister. Hauteur 140, largeur 50, profondeur 35. Prix neuf 500.- Cédée à 80.-. 021 311 62 30.

Sommier à lattes très bon état, 140/200. 450.-. 078 748 59 65.

Sommier électrique Swissflex, état presque neuf. Type SF 175, 2 moteurs, commande à fil, sur pieds avec arrêts. 90X200 (prix à l'achat 1975.-. Avec 1 matelas Superba, type ClimaStar, avec suspension Hytrel. 90X200 (prix à l'achat 1222.-) Le tout cédé à 800.-. 021 311 62 30.

Veste sport d'hiver dame. Norrona Modèle Roldal - Gore Tex, bleue et fucsia, taille M. Achetée 800.- Portée 2x. Cédée 500.-. 079 369 45 53.

TV + canapé. TV grand écran (env. 135/100, épais. 10cm), 300.-. Grand canapé d'angle noir en tissu 320/210, 250.-. 078 748 59 65.

Matériel pour débiter l'air-soft, neuf, complet. 078 714 78 87.

Roues vélo Cosmic Carbone SLR, système roue-pneu aérodynamique. Jantes à profil haut de 52 mm à parois elliptiques. Rayons carbone, moyeux ultralégers, body Shimano. Paire de roues: 1595g. Vente sans pneu et cassette mais avec 2 jeux de patins de freins Exalith. 1'800.- à discuter. (valeur à neuf: 2'500.-). 079 470 91 25.

Logement

Colocation à Clarens dans un joli appartement de 3,5 pièces (transports publics à proximité). 700.- charges comprises. La chambre est meublée, cuisine agencée et grand balcon. À partir du 1er août pour 3 mois (voire plus à discuter). 076 615 11 01.

Duplex lumineux avec grand jardin, cheminée, dans ferme rénovée. 5 Pièces, 141m2, Proche TL, école, très calme. 7 armoires intégrées, entièrement refait à neuf (2 ans) Buanderie à disposition, lave linge et sèche linge. petit local annexe. Libre de suite ou à convenir. 078 743 62 29.

Appartement à Ecublens, 3,5 pièces, rez-de-chaussée. Cuisine agencée. 1600.- y compris charges, 1 place de parc et 1 garage. Libre dès le 1er août. 079 778 31 33.

Appartement à Romainmôtier, 4,5p, 1er étage, très calme. Cuisine sur la cour de l'abbatiale. 3 chambres, pièce mansardée indépendante au 2e étage. 1400.- charges comprises. Libre dès le 1er août. 079 778 31 33.

À vendre à Gland, appartement de 3,5 pièces + mezzanine sous combles (110m2 PPE), dans immeuble résidentiel, proche de toutes commodités. Deux places de parc (intérieure et extérieure). Construction 2010. Idéal pour jeune famille où couple. 895'000.-CHF. 021 316-36 47.

À vendre à Corseaux, appartement de 7 pièces en duplex avec vue panoramique sur le lac. Surface habitable: 172 m2. Grande tranquillité, en bordure des vignes. Séjour, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, avec terrasse confortable, fontaine et petit jardin. Quatre chambres à l'étage avec accès à un spacieux balcon. 2 caves, 2 garages. Vevey et axes autoroutiers à 5 min. Lausanne à 22 min. 1'500'000.-. 076 444 14 11.

À vendre à Belmont-sur-Lausanne, appartement très lumineux de 4,5 pièces de 125m2 habitable, jardin de 120m2, dont terrasse de 30m2 plein sud, vue panoramique depuis les chambres à l'étage, 3 chambres à coucher, 2 salles d'eau. Machine à laver et à sécher le linge dans la cuisine. Cuisine agencée ouverte sur salon-salle à manger. 079 729 84 59.

Véhicules

Barres de toit pour Audi A3 Sportback, très peu utilisées. 230.- à discuter. 078 714 78 87.

Audi A4 Allroad 2.0 TDI, 177ch, 2010, «brun teck», 88'500km roulés principalement sur autoroute, toutes options, (valeur neuve 89'000.-). 37'000.- à négocier. 078 806 04 29.

Opel Vectra C GTS 2.0 Turbo, 207'000 km, 2004, boîte manuelle, roues hiver+roues été, tous services dans garage Opel Exp. avril 2011. 3500.- à discuter. miguel.vieira@vd.ch.

Smart Roadster Coupé Cabriolet, 65'000km. expertisée juillet 2012. Toit électrique, palettes au volant, ABS, ESP, climatisation, GPS, roues hiver. 7'890.-. 076 679 08 33.

Toyota Avenis Sol Premium break, automatique, août 2010, 58'000 km, toit panoramique, crochet de remorque, 4 pneus neige montés sur jante alu. 23'000 à discuter. 079 412 20 05.

WR 125, moto de 2010, 14 000 km, très bon état, service à 13 000 km + kit chaîne changé. 3'200.-. 078 690 65 01.

Mercedes CLK coupé 200, 2005, 78'000km, à essence, automatique, couleur argent, cuir bordeaux et noir. Première main, soignée, expertisée 11.04.2013. 17'000 francs. swstuder@bluewin.ch, 079 585.76.38

Vacances

Aude-Languedoc, location saisonnière villa individuelle avec piscine privée pour 6 personnes proche canal du midi et des plages (20km), situation mer et campagne, très calme. Dès 800 euros/semaine selon saison. Libre du 27/7 au 3/8 et dès le 24/8. 079 301 75 37.

Golfe de St-Tropez, charmant 2 pièces, terrasse arborée, 4 personnes, dans résidence surveillée, rez-de-jardin, calme, ensoleillé, vue mer et pinède (pas de vis-à-vis), parkings, tennis, piscines, plage de sable privée à 2km (navette en saison). Rabais pour 2 semaines et plus. 079 213 87 72.

Hossegor près Biarritz, appartement 3 pièces, bord de mer, grandes plages, terrasse et piscine. Golf à proximité. www.apparthossegor.sitew.com. 079 542 64 51.

Les Diablerets, centre, entre juillet et octobre, appartement meublé dans chalet. 4 pièces, 3 chambres à coucher. Literie à disposition. Maximum 4 personnes, idéal pour couple. De préférence non-fumeur. 500.-/semaine, y

compris taxe de séjour et Free access card ou 1500.-/mois. Nettoyages et lessive à votre charge. 079 283 27 74.

Malbuisson - Jura français, à louer studio 4 personnes dans Résidence, au bord du Lac Saint-Point - Doubs. Mai à octobre 300 à 400 euros/sem. - Pièce principale avec cuisine, séjour, coin à manger, avec 1 lit double. - Hall avec 2 lits superposés (possibilité ajout lit voyage pour bébé). - Salle de bain avec baignoire. - WC séparés. Linge de toilette, linge de lit et linge de vaisselle compris. TV avec canal +. Balcon avec vue exceptionnelle sur le lac. Grand choix activités sportives (lac - piscine - marche - vélo - kayak - pêche etc.). 079 579 76 40.

Platja d'aro Costa Brava, appartement meublé à vendre, 2 chambres, cuisine américaine, salle à manger, balcon 15m2, piscine, ascenseur 3e étage, coffre sécurité, 8 min de la plage, commerces à 100m, Gare autocar à 150m. 160'000.-. pavez102@hotmail.com.

Provence, Luberon, entre Gordes et Apt, vieille maison 3 étoiles, indépendante, 4 pièces dans hameau tranquille, jardin clos. Juillet et août (€460), septembre (€360). Location de longue durée possible durant l'hiver. 00 33 4 90 05 67 53.

France, maison indépendante à louer, 7 pers., piscine, belle vue, animaux acceptés, plages Gruissan, libre du 20.07. au 03.08. et à partir du 17.08.2013. Loyer dès 600FS/semaine. 079 576.14.73.

Côte d'Azur, maisonnette de 2 pièces à vendre, coin cuisine et douche avec toilette, 35m2, possibilité d'agrandir à 130m2, terrain de 490m2 dans quartier résidentiel «Les Playes» à Six-Fours-Les-Plages dans le Var, 20 min. à pieds de la plage. CHF 360'000.-. 079 699 91 03.

Olando Disneyworld USA, à louer villa dans resort proche Disneyworld Orlando en Floride, USA pour 5-8 personnes, club d'animation enfants, fitness, piscine privée, wifi, plages, Tarif 1200.-/semaine. Tél : 021 550 19 75.

Divers

Musiciens. Vous appréciez le jazz et vous avez envie de jouer en groupe? le SAN Big Band recrute! Nous sommes à la recherche de: 2 saxes, 2 trombones, 1 trompette, 1 guitariste. <http://www.sanbigband.ch/> Pouêt! 079 624 81 11.



Le XVIII^e siècle dans les collections

Des œuvres sélectionnées dans les collections cantonales permettent de jeter un regard multiple sur une période mouvementée qui balance entre raison et sentiments.

Les collections cantonales ne manquent pas de richesses pour faire découvrir au travers de la peinture les évolutions de la pensée, de la science et de la société dans la période mouvementée entre la mort de Louis XIV, en 1715, et la Révolution de 1789, puis dans la période qui a suivi cet événement majeur.

Le ton est donné dès la première salle qui propose une galerie de portraits, le genre vedette de l'époque. Les effigies y apparaissent en pompe, avec tous les signes d'apparat qui indiquent le rang social, dans un faste qui laisse pourtant poindre la personnalité ou le tempérament du modèle au travers du détail de sa physionomie. Une évolution due à l'École française et que l'on peut suivre pas à pas en visitant les autres salles du même genre.

Les portraits sensibles voient disparaître peu à peu les attributs de la fonction sociale pour se concentrer sur les sentiments et la psychologie des modèles. Les portraits de conversation et les portraits élégiaques voient s'affirmer cette tendance, cette fois dans la représentation de petits groupes dans une ambiance intimiste. Les portraits de la salle consacrée au thème de l'éducation des princes et de l'éducation des peuples ne s'écartent pas de cette tendance et sont souvent marqués par l'influence de Rousseau. La transmission de la connaissance s'y illustre, notamment par l'intermédiaire des célèbres précepteurs vaudois de La Harpe, du Puget, Jomini ou encore Gilliard.

L'exposition n'oublie pas les autres genres que sont l'histoire, la scène de genre ou le paysage. Dans chacune se retrouve ce même mouvement balançant entre tête et cœur et tendant vers l'observation des phénomènes et de la nature autant que vers la connaissance de l'âme humaine.



Jacques Sablet, *Portrait de famille avec le Colisée*, 1791, huile sur toile, 60 x 72 cm. Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne. Dépôt de la Fondation Gottfried Keller, 1932.

Les artistes romands sont évidemment à l'honneur. Plusieurs ont vécu cette période à Rome, puis, après la Révolution, à Paris et il est intéressant de suivre cette pérégrination au travers de leurs œuvres.

Très riche d'information et agréable à lire, un guide de l'exposition donne un contexte aux commentaires qui figurent sous chaque œuvre. Un audio-guide est également proposé, ainsi qu'un support didactique et ludique destiné aux enfants de 7 à 12 ans.

> **Raisons et Sentiments - Le XVIII^e siècle dans les collections du Musée.** Exposition au Musée cantonal des Beaux-Arts, Palais de Rumine, Lausanne. Jusqu'au 22 septembre, ma-je: 11h-18h; ve-di ainsi que je 1^{er} août: 11h-17h.

> **Arrêts sur image** (par Catherine Lepdor, conservatrice en chef et commissaire de l'exposition), à 12h30 les **jeudis 11 juillet** (François Dubois, Le Massacre de la Saint-Barthélemy), **25 juillet** (François Sablet, *Offrande à Hymen*) et **29 août** (François baron Gérard, *Portrait de l'empereur Alexandre*).

> **Visites commentées publiques** (par Sandrine Moeschler, médiatrice culturelle), à 12h30 les **jeudis 8 août, 5 septembre et 19 septembre**.

Trilogie sur le pouvoir



La Trilogie de Christian Lutz parcourt l'enquête menée par le photographe sur le pouvoir politique, commercial et religieux, ce dernier avec un écho judiciaire puisque plusieurs photos ont été censurées.

• **Christian Lutz, Trilogie.** Musée de l'Élysée, Lausanne. Mardi à dimanche, 11h à 18h. jusqu'au 1^{er} septembre.

Botaniste vaudois à La Vallée

Le journal du botaniste de renommée internationale Jean Gaudin, à découvrir.

• **1813. Le voyage du botaniste vaudois Jean Gaudin en Pays de Vaud et de Neuchâtel.** Exposition des Musée et jardins botaniques cantonaux, av. de Cour 14bis, Lausanne. Jusqu'au 22 sept, tous les jours de 11h à 18h.



Art Concret au CHUV

Fondées il y a plus de 40 ans par l'artiste Marie-Thérèse Vacossin, les Editions Fanal réunissent des estampes des plus éminents représentants de l'Art Concret, tel Gottfried Honegger.

• **Editions Fanal - Gottfried Honegger, Marie-Thérèse Vacossin.** Exposition à l'Espace CHUV. Hall principal. Jusqu'au 26 sept. Entrée libre.

